



Communiqué de Presse,
3 avril 2009

Fédération des Mutuelles de France - Mutuelles Santé Plus - et militants mutualiste engagés dans les associations de victimes de l'amiante

Le 6 avril débiteront les audiences préliminaires du procès italien des dirigeants - actionnaires d'Eternit. Il se déroulera à Turin l'automne prochain.

Pour les victimes italiennes et leurs défenseurs, la perspective du procès contre les patrons d'Eternit est un enjeu considérable. C'est en effet la première fois que sont mis en accusation dans une procédure pénale les propriétaires de la firme qui, pendant plus d'un demi-siècle ont édifié leur fortune dans l'amiante.

Ce procès a une dimension internationale.

2998 victimes de l'amiante, professionnelles et environnementale dont la santé et la vie ont été mises en danger par Eternit sont concernées par ce procès.

Pour leur témoigner de tout leur soutien, les Mutuelles de France et Mutuelles Santé Plus dans le cadre des relations qu'elles entretiennent avec les associations de victimes de l'amiante italiennes, participeront à cette manifestation. Une délégation composée de victimes-veuves et familles et de mutualistes seront à leurs côtés le 6 avril devant le Palais de Justice de Turin.

Les victimes italiennes et leurs conseils entendent que ce procès résonne bien au delà des frontières et en France, depuis 13 ans, les veuves et les victimes de Dunkerque, attendent qu'un procès d'une telle importance ait lieu en France.

Le 16 décembre 2008 à Strasbourg lors de la première rencontre européenne des victimes de l'amiante qui a réuni 350 personnes venues de toute la France, d'Italie, de Belgique, de Suisse et d'Espagne ont décidé d'interpeller les eurodéputés d'ici le 7 juin, pour l'obtention de droits les plus élevés possibles pour toutes les victimes de l'amiante, quel que soit leur pays d'origine. Rencontre après rencontre l'Europe des victimes de l'amiante se construit.

www.mutuelles-santeplus.fr

